ONZIEME ANNEE — N° 411 — On s'abonne au Bureau du Journal; 17, RUE DE L'ANNONCIATION à PARIS (16e Arrt) et dans les Bureaux de Poste — SAMEDI 24 FEVRIER 1917

ABONNEMENTS
FRANCE . . . Un an. 6 fr.
ETRANGER . . . — 8 fr.
LE NUMERO:
FRANCE . . . . . 10 centimes
ETRANGER . . . . 15 —
Aux Bureaux du Journal et par la poste
TÉLÉPHONE: PASSY 46-11
ANNONCES
Agence MURATET & Cie
12, Rue d'Hauteville
Tél. : BERGÈRE 43-91

LA FRANÇAISE

Journal de Progrès Féminin
PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Directrice - Fondatrice :
Jane MISME

ABONNEMENTS
FRANCE. . . . Un an. 6 fr.
ETRANGER. . . . — 8 fr.
Les Abonnements ne peuvent être souscrits pour moins d'un an ils partent du 1er de chaque mois
LE NUMERO:
FRANCE. . . . . 10 centimes
ETRANGER. . . . . 15 —
Aux Bureaux du Journal seulement et par poste

L'Alcool tue la France ; il est faux que le supprimer la ruinerait

Vers la Victoire Féministe

Les lecteurs de *La Française* trouveront certainement intéressant une mise au point de la question actuelle du suffrage féminin et la publication de documents dont ils n'ont pas eu connaissance.

Chacun se rappelle ou a pu retrouver dans le dernier *Bulletin de l'Union Française pour le Suffrage des femmes* que c'est en 1906 que M. Dussaussoy, député de la Somme, déposait à la Chambre un rapport tendant à obtenir pour les femmes l'*électorat* pour les Conseils municipaux, les Conseils d'arrondissement, les Conseils généraux. M. Ferdinand Buisson, chargé du rapport, obtint que la Commission du Suffrage Universel ajoutât à l'électorat l'éligibilité.

Le rapport, déposé le 16 juillet 1909, ne put pas être discuté avant les élections de 1910. Pour que de rapport put être repris par la nouvelle législature, 20 députés au moins devaient en faire la demande. L'U. F. S. F., avec un certain nombre de sociétés féministes, s'adressa à tous les députés et recueillit près de 200 adhésions. Le projet Dussaussoy- Buisson (M. Dussaussoy était décédé) fut donc repris par la Chambre le 10 juin 1910.

De 1910 à 1914, malgré tous nos efforts, la question ne fit pas de progrès décisifs au Parlement. M. Ferdinand Buisson ne put que compléter son premier rapport par un second qui fut déposé le 29 juillet 1913. Tout ce qu'on obtint, fut que la Chambre inscrivit le 3 février 1914 la discussion du rapport à la suite de l'ordre du jour. Le projet étant repris par la Chambre le 16 juin 1914 et M. Buisson n'étant plus député, le rapporteur désigné fut M. Etienne Flandin.

La déclaration de guerre interrompit tous les projets, et les suffragistes, tout entières aux œuvres de guerre qu'elles aient si efficacement à improviser et à organiser remirent à un moment plus propice toute question du suffrage féminin. Elles se doutaient peu à quel point l'attitude des femmes et leur travail pendant la guerre allaient faire progresser leur cause et leur amener des sympathies.

⁂

A mesure que les misères et les désastres de la guerre s'accumulaient, il devenait cependant évident que la France aurait besoin des forces et de l'intelligence de tous ses enfants pour son relèvement après la guerre, et le devoir s'imposait aux femmes d'offrir de nouveau leur concours au pays en vue de la réorganisation nécessaire. Il s'agissait plus de réclamer des droits, mais d'assumer de nouveaux devoirs. Le Comité Central de l'U.F.S.F. fit donc en octobre 1916 une nouvelle démarche auprès de M. Flandin pour le prier de reprendre son rapport sur la question du suffrage municipal des femmes.

Nous reçûmes de M. Flandin de meilleur accueil, et comme en 1914, nous nous mîmes à son entière disposition pour le documenter. M. Flandin nous promit de déposer son rapport avant la fin de l'année 1916.

M. Barrès avait déjà lancé dans l'*Echo de Paris* son idée patriotique du Suffrage des Morts, et le 9 novembre, M. Roulleaux-Dugage déposait une proposition de loi sur le vote familial. Il demandait que le chef de famille eût le droit de voter pour lui, sa femmes et ses enfants. La femme survivante aurait le droit de voter pour elle et ses enfants ; la femme majeure non mariée voterait.

Nous nous sommes entretenues avec M. Roulleaux-Dugage en lui disant que, si intéressée que soit l'U. F. S. F. à tout projet de loi contenant le principe du Suffrage féminin, elle ne pourrait accepter son projet, le trouvant inadmissible que la femme mariée dût ses droits politiques par le mariage. M. Roulleaux-Dugage reconnut, je dois le dire, la valeur de notre objection. Ce projet a du reste été repoussé depuis par la Commission du Suffrage Universel qui, en prenant la proposition, a pourtant réservé la question du vote féminin.

Il nous avait paru nécessaire, dès le mois de novembre, de chercher à grouper les sociétés suffragistes en vue d'un effort plus concentré et plus net.

Le 20 novembre, sur l'initiative de l'U. F. S. F., une réunion de différentes sociétés suffragistes eut lieu et l'ordre du jour ci-dessous qui avait reçu l'approbation de notre ami, M. Louis Marin, fut discuté, puis soumis par les déléguées à l'approbation de leurs Sociétés. Les sociétés suffragistes qui n'ont pas signé avaient été retenues par la modestie de nos prétentions actuelles. Elles voulaient demander le suffrage intégral, tandis qu'il nous paraissait plus sage de s'entendre sur un programme minimum, afin de franchir le premier obstacle, sans pour cela engager l'avenir.

Ordre du jour

Les représentants des sociétés suffragistes soussignées désignées, réunis le 30 novembre 1916, 14, rue Pierre-Charron, adoptent à l'unanimité l'ordre du jour ci-dessous, en vue d'affirmer le plan de campagne du suffrage féminin et de lui donner plus de vigueur et de cohésion.

Le maintien du principe de l'égalité complète des droits politiques entre les hommes et les femmes, à savoir : le droit d'électorat et d'éligibilité.

Mais les circonstances actuelles nées de la guerre l'exigeant, nous demandons qu'on nous octroie immédiatement, en vue des prochaines élections municipales, le droit de suffrage municipal (électorat et éligibilité).

Union Française pour le Suffrage des Femmes.
Conseil National des Femmes Françaises.
Fédération féministe universitaire.
Union fraternelle des femmes.
Vie Féminine.
Amélioration du sort de la femme.
Ligue d'électeurs pour le suffrage des femmes.

⁂

Vers le milieu de janvier, la Commission du Suffrage Universel ayant nommé M. Alexandre Varin, président, en remplacement de M. Jules Breton, devenu sous-secrétaire d'Etat, la Présidente et la Secrétaire générale de l'U. F. S. F., d'accord avec notre rapporteur, M. Flandin, et avec nos amis, M. Jules Siegfried et M. Louis Marin, allèrent voir M. Alexandre Varenne pour lui demander si éventuellement la Commission du Suffrage consentirait à recevoir une délégation des sociétés féministes, afin que cette délégation pût exposer les raisons pour lesquelles nous demandons le suffrage et pourquoi nous le demandons dès maintenant.

M. Varenne, qui avait apprécié lui-même les bons résultats du suffrage féminin à l'étranger, notamment en Danemark, reconnut l'utilité du travail des femmes dans les Conseils municipaux, mais nous déclara qu'il était nettement opposé pour l'instant au suffrage parlementaire féminin.

Sur notre assurance que tout en réservant l'avenir, notre but actuel était l'électorat et l'éligibilité municipaux, M. Varenne nous dit qu'il présenterait volontiers notre demande officielle d'audience à la Commission si, comme nous le lui proposions, nous la lui faisions parvenir par M. Siegfried, député, qui s'était offert à nous rendre ce service.

Il s'agissait, maintenant, pour préparer notre campagne, de rendre une visite individuelle à chacun des 40 membres de la Commission, afin de les convaincre séparément si possible avant de les voir réunis. Nous nous partageâmes ce travail délicat entre quelques personnes, en ayant soin de nous renseigner prudemment, afin de ne pas envoyer une déléguée qui se trouvât d'une opinion ou d'un milieu diamétralement opposés à ceux du député qu'elle devait interviewer.

Nous fûmes, en général, reçues avec bien veillance, mais nous eûmes à répondre à bien des objections dont nous cherchâmes à triompher. La difficulté était d'atteindre les membres de la Commission et des longues heures d'attente à la Chambre, au bout desquelles on vient vous annoncer que le député demandé est absent, peuvent compter parmi les plus ardues de notre travail, car il fallait recommencer. Ces visites ont eu cependant un succès incontestable et nous avons pu rectifier bien des points de vue et dissiper certaines erreurs.

Le 9 février, M. Siegfried remettait notre demande officielle, et le 10, nous recevions de M. Varenne une convocation de notre délégation pour le mercredi 14 février. On nous avait recommandé d'être peu nombreuses, et les huit personnes que nous avions nommées comme déléguées représentaient les sociétés signataires de notre manifeste et de notre ordre du jour.

Nous fûmes reçues avec une bienveillance qui ne fit qu'augmenter et se préciser après la lecture de notre manifeste et la discussion des objections qui nous furent opposées. Il nous sembla que le fantôme imaginaire de la femme politique et masculinisée que redoutent tant d'hommes, fondait peu à peu et faisait place à une compréhension plus vraie de la femme intelligente, consciente et ferme qui peut devenir pour le citoyen une compagne plus efficace et plus utile pour le pays. Comme le précisa l'une d'entre nous en sortant : « La température était montée de 2 degrés à 23 au-dessus de zéro ».

Nous avions en partant laissé à chaque membre de la Commission, un exemplaire de la note de la délégation que nous reproduisons ci-dessous, et un exemplaire de la brochure : « *De l'intérêt qu'ont les hommes au suffrage des femmes* », par Jean du Breuil de Saint-Germain. Nous tenions à ce qu'une fois encore notre ami disparu fut parmi nous pour défendre la bonne cause.

NOTE REMISE PAR LA DELEGATION DES FEDERATIONS ET SOCIETES SUFFRAGISTES SOUSSIGNEES

POURQUOI NOUS DEMANDONS LE SUFFRAGE

Les femmes qui sont des citoyennes devant l'impôt, qui contribuent fortement au travail et à la richesse du pays, doivent prendre part à sa direction. Justement puisque leur manière d'envisager les questions n'est pas toujours identique à celle des hommes, elles peuvent donner d'utiles conseils ; actuellement, leur opinion n'est pas représentée. Il faut, de plus, qu'elles puissent défendre avec leurs propres intérêts, ceux de la famille qu'elles veulent toujours plus forte et plus respectée.

Dans tous les pays où elles possèdent le droit de vote et d'éligibilité, les femmes ont certes étudié les questions générales d'une façon constante ; mais elles se sont naturellement spécialisées dans celles qui concernent la protection des femmes et des enfants, l'assistance, l'hygiène, la mortalité infantile, l'alcoolisme, etc. Il en serait assurément de même chez nous.

Les femmes demandent le suffrage :

Pour lutter contre la dépopulation ; elles n'admettent leurs responsabilités particulières dans cette question que si on leur donne des responsabilités civiques et une autorité leur permettant de mieux travailler à la protection de l'enfance et des foyers.

Pour lutter contre la mortalité infantile qui a si rapidement diminué dans les pays où les femmes votent et où elles ont demandé et obtenu des lois efficaces. En Australie, cette mortalité a passé pour les enfants au-dessous d'un an, de 111 à 67 pour mille, en 14 ans; en Nouvelle-Zélande, de 113 à 50 pour mille en 23 ans.

Pour lutter plus efficacement contre l'alcoolisme, le taudis, les maladies vénériennes, la prostitution.

On nous objecte que les femmes peuvent lutter contre ces fléaux sans posséder le droit de vote, mais l'expérience prouve qu'il faut une sanction à tout travail; une grande partie des forces est perdue lorsqu'on agit sans autorité et sans responsabilité.

POURQUOI NOUS LE DEMANDONS DES MAINTENANT

Parce que le pays a besoin de toutes ses forces pour sa réorganisation immédiate après la guerre, c'est-à-dire au moment des prochaines élections municipales.

Nous sommes profondément convaincus, plus encore depuis la guerre qui a causé de si grands vides qu'il n'est pas possible aux hommes de suffire à toute la tâche ; elle est trop lourde et certains problèmes d'un intérêt pourtant vital sont négligés. Ce n'est d'ailleurs pas au moment de l'action que l'on peut édicter les lois qui la règlent. C'est une question de bonne organisation.

La France a entre les mains un merveilleux outil qui frémit du désir d'être employé plus complètement à son service. Cet outil, ce sont les forces féminines qui ont montré depuis la guerre une admirable puissance d'adaptation rapide aux besoins du moment qu'on s'accorde à reconnaître.

C'est cet outil, Messieurs, que nous vous demandons d'employer et d'utiliser pour le pays. Nous croyons que vous ne vous en repentirez pas.

Union Française pour le Suffrage des femmes.
Conseil National des Femmes Françaises.
Fédération féministe universitaire.
Union Fraternelle des Femmes.
Vie Féminine.
Amélioration du sort de la femme.
Ligue d'électeurs pour le suffrage des femmes.

⁂

Le résultat de la délibération de la Commission après notre départ, parut le lendemain dans les journaux en ces termes officiels :

L'Electorat des Femmes

La Commission parlementaire du Suffrage Universel a entendu hier une délégation de l'« Union Française pour le Suffrage des Femmes » sur la proposition de loi ayant pour but de conférer l'électorat et l'éligibilité aux femmes, en matière d'élections municipales.

Après discussion, la Commission s'est prononcée en faveur de l'admission des femmes au droit de vote pour les élections municipales et de leur éligibilité aux conseils municipaux.

Elle a chargé M. Pierre Etienne Flandin, rapporteur, de lui présenter un texte comportant une limite d'âge minima à l'effet d'équilibrer, après la guerre, le collège électoral masculin et le collège électoral féminin.

Elle a décidé, en outre, que les femmes ne pourraient remplir le mandat de délégués sénatoriaux.

Quant aux deux réserves indiquées dans la note officielle rédigée par la Commission, nous avions nous-même, pendant la discussion, accepté la première concernant une majorité politique plus tardive des femmes pendant un certain laps de temps permettant aux collèges électoraux masculin et féminin de s'égaliser. Quoi qu'il soit prouvé par l'expérience étrangère qu'il ne s'est formé nulle part de « parti féministe », cependant, il n'est pas admissible qu'une moitié de l'humanité qui n'a jamais voté se trouve tout à coup pouvoir posséder une grosse majorité.

En ce qui concerne la restriction faite à propos des délégués sénatoriaux, nous nous réservons d'agir au mieux des circonstances, mais en principe, nous ne l'acceptons pas.

En résumé, nous sommes bien loin de considérer le vote de la Commission comme une victoire définitive, car nous savons trop tous des obstacles que nous pouvons rencontrer à la Chambre et au Sénat; mais nous avons tout lieu de nous réjouir du premier pas important qui a été fait.

La prochaine étape devra être la déposition du rapport Flandin à la Chambre, nous comptons ensuite sur nos amis pour faire comprendre au Parlement l'opportunité de la discussion.

La Présidente de l'Union Française pour le Suffrage des Femmes.

DE WITT-SCHLUMBERGER.

Note. — La Presse a, en général, accueilli très favorablement la communication de la Commission du Suffrage Universel. Le prochain numéro de « La Française » contiendra une revue de la Presse, par Mme Pauline Relour, à ce sujet.

Notes d'Actualité

Sur l'Entrée des Jeunes Filles
A CENTRALE

Réponse à M. Wogue

Deux jeunes filles demandent à tenter les épreuves du concours d'entrée à Centrale. *Le Figaro* nous informe du fait par la plume d'un de nos plus distingués agrégés. M. Wogue, qui, en conclusion se réjouit de cette initiative féminine, mais ne la loue pas sans réserve.

Il craint, tout d'abord, que la délicatesse des jeunes filles ne soit fortement blessée par la rudesse des conversations très peu académiques des Centraliens. Je serais étonnée que le langage de ceux-ci fût très différent de celui de leurs camarades de l'Ecole de Droit, de l'Ecole de Médecine, ou de la Sorbonne; ne voit-on pas, cependant, que chaque année, ces établissements sont fréquentés par des jeunes filles de plus en plus nombreuses; les familles, de bonnes familles, acceptent fort bien ce contact qu'elles ne jugent point choquant.

Admettons, pourtant, qu'on puisse imputer aux Centraliens un manque de tenue en paroles fort regrettables; — supposition absolument dénuée de fondement, et dont je demande bien pardon à nos futurs ingénieurs. — Serait-ce une raison valable pour fermer la porte de leur école aux jeunes filles? Singulière conception de la justice; autant punir le mouton pour la faute du lion; je verrais, moi, un autre remède : quand nos jeunes bacheliers comprendront que le tout de l'homme ne réside pas dans la méconnaissance d'un frein; quand ils ne se contenteront pas d'écrire dans leurs devoirs de philosophie que la liberté est juste le contraire de la licence, mais qu'ils mettront ce précepte en pratique, ce jour-là on pourra laisser les jeunes filles en présence des jeunes gens sans craindre de froissement pour la délicatesse et la pureté des premières. Grosse question d'éducation morale! Le lycée essaie de la résoudre; la famille, remplie d'excellentes intentions, n'y réussit pas toujours, en se faisant trop indulgente aux écarts de langage et de conduite de ses fils.

Mais, là ne s'arrêtent pas les préoccupations de M. Wogue. Les travaux pratiques, à l'Ecole Centrale, se font sous la surveillance d'un commissaire choisi parmi les élèves reçus les premiers. Qu'arrivera-t-il si une jeune fille de par son rang d'entrée, se trouve promue à cette dignité? Notre confrère craint beaucoup pour la solidité de son autorité morale.

Je n'oserais pas affirmer que la première fois où le fait se produira, les aimables camarades n'essayeront pas de « saboter » le crédit de la trop heureuse condisciple. Mais, nos futures Centraliennes, grandes travailleuses, seront sûrement des énergiques. Si elles savent allier à cette forte volonté un grand tact, j'imagine qu'au bout d'un certain temps elles resteront maitresses de la cabale montée contre elles.

D'ailleurs, avant de sembler trouver naturel cet état d'esprit défavorable aux femmes, ne conviendrait-il pas de l'analyser pour en découvrir les raisons? Elles ne sont pas à l'honneur des garçons. Leur hostilité à l'égard des jeunes filles procède, — oserons-nous le dire? — d'un mesquin sentiment de jalousie masculine. Inconscient de jalousie masculine. Inconscients préjugés ancestraux, souffre de voir l'asservie de toujours devenir l'égale d'aujourd'hui.

Or, l'adolescent, bouillonnant d'enthousiasme, plein de folle générosité, n'aime pas à être traité de bas envieux; si l'on sait s'y prendre, le reproche lui sera sensible, il ne voudra pas le mériter. C'est à l'opinion publique d'affirmer hautement que toute valeur a droit au respect; c'est à elle de blâmer les jeunes gens d'âme assez médiocre, pour méconnaître la supériorité quand ils la rencontrent chez leurs collègues féminins.

M. Wogue indique encore un troisième inconvénient à l'entrée des jeunes filles à Centrale. Pourvus de leur diplôme d'ingénieur, dit-il en substance, celles-ci ne seront pas aptes, de par leur constitution physique, à remplir toutes les fonctions dans l'industrie. Mais l'intérêt social et économique s'attachant à l'entrée des femmes dans les carrières industrielles, ne lui échappe pas, et lui-même annule à peu près la portée de son observation, en reconnaissant que dans nombre de postes particulièrement dans les bureaux, d'études, elles pourront rendre les plus grands services.

« La présente limite du développement féministe, dit-il, est dans l'insuffisante vigueur de la femme. » Peut-être; mais l'éducation physique n'a pas dit son dernier mot; en France elle n'en est même qu'à ses premiers bégaiements; la limite reculera, soyons-en certains; elle reculera même probablement assez loin.

Souhaitons donc bonne chance et bon courage, aux deux futures Centraliennes, et ayons l'espoir qu'elles ne rencontreront pas de difficultés insurmontables.

Hélène Bureau

Un Exemple à suivre

Les « Ladies Superintendantes »
DANS LES USINES DE GUERRE

Les dix membres de la délégation de « munitionnettes » françaises, qui ont officiellement visité de mois dernier, une cinquantaine d'usines en Angleterre ont été ces dernières semaines à l'honneur un peu partout. A *l'Union Fraternelle des Femmes*, de la *Section du Travail du Conseil National*, deux d'entre elles ont été invitées à communiquer leurs rapports : *La Renaissance* a publié celui d'une troisième. Enfin le *Bulletin des usines de guerre* donne, avec les impressions détaillées d'une quatrième, un résumé général des carnets de voyage de toutes.

De ces renseignements, il semble résulter que le rendement actuel du travail des ouvrières anglaises est inférieur à celui des Françaises parce que, dit-on, « la série des mouvements en est encore moins bien réglée. » En revanche, l'organisation de l'hygiène et du bien-être paraît plus parfaite et plus générale que chez nous.

La différence essentielle, sur ce dernier point, consiste dans la collaboration de femmes des classes aisées avec les patrons. Nous laissons ici la parole au *Bulletin*, qui est, on le sait, l'organe officiel du Ministère de l'armement et des munitions.

« Mais il faut signaler tout particulièrement que, dans un grand nombre d'ateliers, de même que dans les vestiaires et réfectoires, la surveillance est exercée par des femmes souvent volontaires et appartenant au meilleur monde. « Ces femmes s'appellent des « Ladies superintendantes ». Elles sont spécialement occupées à seconder le chef d'atelier et s'occupent de toutes les questions n'intéressant pas la fabrication. Elles reçoivent les plaintes et réclamations des ouvrières, les étudient et voient le remède à y apporter. L'embauchage est fait aussi par ces ladies, toujours après enquête. Leur rôle est très apprécié, tant par les patrons que par les ouvrières, ces dernières ne trouvant pas toujours quelqu'un disposé à écouter leur doléances. »

« C'est là un poste, n'est-il pas vrai, qui pourrait être utilement créé dans nos grandes usines françaises. Les bonnes volontés et les dévouements ne manqueraient pas. Nombre de Françaises indépendantes se sont consacrées à la direction des lingeries d'hôpitaux, On en trouverait certainement pour affronter cette charge nouvelle et servir d'utile trait d'union entre la direction et le personnel féminin.

« Incontestablement, c'est cette indépendance des ouvrières anglaises par rapport aux hommes, qui a le plus intéressé nos « munitionnettes ». La conclusion de toutes est la même. Nous en emprunterons le texte, pour terminer, à celle qui paraît l'avoir formulée le plus heureusement : « Ce qui nous a le plus frappé, au cours de notre voyage, c'est que la femme anglaise, par la plénitude de son action, s'est mise en état de dire à l'homme, la guerre terminée : « J'ai accompli ton labeur en ton absence ; à présent, nous sommes réellement égaux, en droits comme en devoirs. »

L' « Office Central de l'Activité féminine », a inscrit dans son programme, cette forme de « Service social féminin.» Nous ne doutons pas que l'Office en puisse faire bientôt une réalité.

UNE BROCHURE POUR LE FRONT

Une personnalité éminente du féminisme, sous la signature d' « Une française », vient de faire paraître une brochure qui s'adresse à tous les Français, à tous ceux qui luttant en héros contre l'ennemi, ne savent pas par contre, se dominer eux-mêmes, et demeurent sans défense devant la plus vulgaire, la plus petite tentation de plaisir. Dans un appel véhément qui s'intitule. « Vous êtes braves, restez forts », elle les exhorte à regarder en face ce danger, à envisager les terribles et longues conséquences que peut avoir un instant d'oubli.

Le pasteur Louis Comte se joint à ce plaidoyer éloquent un clair article : « Les vrais héros » qui traite du même sujet. C'est là une utile besogne de propagande au front, qui complètera l'action du petit fascicule distribué par les soins de M. Justin Godard, duquel une phrase, citée ici, devrait s'inscrire dans toutes les âmes faibles et trop sensibles à la moquerie : « La chasteté n'a jamais fait rire que les imbéciles ».

M. M.

Demander la brochure au siège de la Fédération abolitionniste, avenue Malakoff Paris.

CHANGEMENT D'ADRESSES

Nous rappelons aux abonnées qui se plaignent d'avoir vainement réclamé plusieurs fois un changement d'adresse que *La Française* comme tous les autres journaux, ne peut tenir compte de ces demandes, *que si elles sont accompagnées de 0 fr. 50 en timbres-postes.* Il en est de même pour les demandes de numéro.

Au Parlement

POUR LA DEPOPULATION, CONTRE LA DEPOPULATION

Au Sénat, M. Cazeneuve dépose un troisième rapport supplémentaire sur la proposition de loi du regretté docteur Lanelongue, tendat à combattre la dépopulation par des mesures propres à relever la natalité.

M. Paul Strauss dépose également un rapport sur la proposition de loi adoptée par la Chambre, relative à la protection de l'allaitement maternel.

Il fait ensuite adopter la proposition de loi, votée par la Chambre, tendant à modifier la loi du 6 avril 1910 et à interdire la vente, la mise en vente, l'exposition et l'importation des tétines en caoutchouc de fabrication défectueuse.

A la Chambre : M. Lachaud, député de la Corrèze, dépose une proposition de loi tendant à assurer l'augmentation de la population française par la protection plus efficace de la mère et de l'enfant.

Son collègue des Ardennes, M. Doizy, dépose une proposition de loi tendant à assurer aux femmes occupées dans les établissements industriels et commerciaux, la possibilité d'allaiter leurs enfants.

Enfin, M. Ernest Lamy a fait adopter par la Chambre le 15 février, une proposition de loi qui a son importance également au point de vue de la repopulation.

Elle tend à abroger le dernier alinéa de l'article 767 du Code civil et à *maintenir l'usufruit légal au profit du conjoint survivant, en cas de nouveau mariage.*

Il faut à la France beaucoup d'enfants; il faudra refaire beaucoup de foyers détruits par la mort de l'époux. Nous devons donc supprimer, pour les jeunes veuves, l'obstacle d'ordre pécuniaire qui pourrait leur faire renoncer à un nouveau mariage, ainsi qu'aux joies et aux charges de la maternité.

LES ETABLISSEMENTS DANGEREUX, INSALUBRES OU INCOMMODES

L'adoption de la loi tendant à la révision de la législation de ces établissements est un exemple de l'énergie, de la ténacité qu'il faut à ceux de nos parlementaires qui ne se contentent pas de rédiger des propositions, mais ont à cœur de les faire aboutir.

La proposition qui vient d'être votée a été déposée à la Chambre en 1903, par M. Chautemps, alors député. Devenu sénateur, il en a saisi la Haute-Assemblée en 1906 et, depuis cette époque, à différentes reprises.

Il vient enfin de la faire voter. Nous en comprendrons toute l'utilité, toute l'opportunité en lisant le discours de l'honorable rapporteur. « La révision du décret-loi de 1810, ne peut être différée davantage. Il est inadmissible, en effet, que les industries continuent plus longtemps à dépendre d'un texte qui, par sa date, est antérieur à la naissance en quelque sorte, de l'industrie dans notre pays, antérieur à la machine à vapeur, aux applications industrielles de l'électricité, à la chimie industrielle.

Aucune loi, aucun décret n'ont, depuis 1810, mis cette législation en rapport avec les progrès de la science appliquée à l'industrie, et n'ont assuré l'hygiène et la sécurité des ouvriers, par des mesures préventives.

POUR LA TUTELLE DES FEMMES

La loi Viollette votée à la Chambre et rapportée au Sénat, par M. Guillier, ainsi que nous l'avons indiqué, inscrite à l'ordre du jour du Sénat, aura très probablement passé en discussion lorsque paraîtront ces lignes ; je souhaite pouvoir vous annoncer la semaine prochaine son succès.

CONTRE L'ALCOOL

Le projet de loi, adopté le 17 janvier 1917, par la Chambre des députés, et relatif aux mesures à prendre pour protéger contre l'alcoolisme les ouvriers et employés occupés dans les établissements soumis au Code du Travail, a été présenté au Sénat le 25 janvier. M. Raymond Leygue, chargé du rapport, l'a déposé le 13 février sur le bureau de la Haute-Assemblée.

La discussion en sera inscrite incessamment à l'ordre du jour.

Un autre projet de loi, également adopté par la Chambre et fixant des sanctions aux interdictions en matière de vente et de circulation de l'alcool dans une zone déterminée et pendant la durée des hostilités, a été votée sans discussion par le Sénat dans sa séance du 13 février 1917. **M. C. M.**

Bourse dans les Lycées et Collèges
DE GARÇONS

Des bourses d'essai et des bourses de mérite sont accordées dans les lycées et collèges, aux enfants de nationalité française dont l'aptitude a été reconnue et particulièrement à ceux dont la famille a rendu des services au pays. Les examens pour l'obtention du certificat d'aptitude aux bourses d'enseignement secondaire auront lieu en 1917, le 22 mars au chef-lieu de chaque département.

Activité Féminine à l'Etranger

Italie. — Une délégation, composée du docteur Teresa Labriola, de Mme Anita Pagliani, de la section juridique du Conseil National et de Mlle Laura Costa, a été reçue par M. Sacchi, membre du gouvernement. Cette délégation avait pour but d'informer le ministre des résolutions votées dans les diverses sociétés féministes concernant : 1° l'abolition de l'autorisation obligatoire du mari pour les actes de la femme ; 2° l'admission des femmes à la profession d'avocat; 3° la reconnaissance de l'égalité des sexes dans l'exercice des emplois public. Le ministre s'est déclaré partisan de l'émancipation des femmes et a promis que ces questions seraient étudiées par le Gouvernement. Mieux encore, un décret abolissant l'obligation de l'autorisation maritale sera promulgué à bref délai, en remerciement des services rendus par les Italiennes depuis la guerre.

Angleterre. — En novembre, le Gouvernement a soumis aux communes un projet de réforme électorale qui fut repoussé parce qu'il était trop restreint et ne comportait pas d'amendement. M. Lloyd George, Sir Edv. Carson et Sir John Simon étudient un projet d'extension du droit de vote à tous les travailleurs de la guerre, y compris les femmes. Les antisuffragistes ont publié un manifeste où ils déclarent vouloir s'opposer à toute réclamation du droit de vote par les femmes. Une réponse des suffragistes, refutant les arguments du manifeste, et une autre, émanant de membres du Parlement appartenant à tous les partis ont été publiées dans la presse.

Hollande. — Nous avons déjà signalé la grande manifestation du 18 octobre, à laquelle participèrent des milliers de femmes, et qui avait pour but de porter au Parlement une pétition en faveur de l'introduction du suffrage universel dans la Constitution. La question a donné lieu à une séance très intéressante du Parlement, en général les orateurs des divers partis se sont montrés assez favorables, sinon à l'extension du droit de vote aux femmes, du moins à leur participation à la vie publique nationale. Ainsi M. Van Ilsinga est opposé au suffrage féminin, parce que, dit-il, le droit de vote est conféré à l'électeur, non pour son bien mais pour celui de la société; mais il préconise la création d'un conseil féminin de 25 membres élu par toutes les femmes de la nation, et qui s'occuperait de questions intéressant les femmes et les enfants. Trois déléguées de ce Conseil le représenteraient au Parlement.

Le chef du parti conservateur préfère qu'on attende, pour introduire le suffrage féminin, que l'éducation politique de la femme soit plus généralisée. M. de Savornin Lehmann, âgé de plus de 80 ans, fait remarquer que, si certaines femmes ne sont pas dignes de voter on peut en dire autant de beaucoup d'hommes; il ajoute que dans beaucoup de cas d'importance nationale, la coopération des hommes et des femmes, aurait les résultats les plus désirables. Il suffit de se rappeler ce que les femmes ont fait pour apaiser les haines entre nations, pour combattre l'alcoolisme, etc.; mais il est opposé à l'idée de donner le droit de vote aux femmes mariées à l'exclusion des autres.

L'orateur socialiste réclame l'égalisation des salaires, dit que le droit de vote seul l'obtiendra efficacement; il raille les partisans attardés de « la femme au foyer », alors que les salariées dans tous les pays représentent le tiers au moins du nombre total des femmes. Enfin le leader catholique demande l'éligibilité avant l'électorat; la première lui paraît moins dangereuse parce qu'elle exige une plus grande sélection.

Le premier ministre, M. Cort Van den Linden, a clos la discussion : le suffrage féminin, conclut-il, ne peut être introduit dans la Constitution parce qu'il signifierait le suffrage universel : il faut que cela soit obtenu graduellement.

A. B.

Carrières Féminines

ECOLE DE CUISINE DIETETIQUE

Nous connaissons tous les admirables nurses anglaises qui, peut-être les premières en Europe, ont prêté à la fonction de garde malades le relief auquel donnent droit le dévouement et le savoir.

La Croix Rouge Anglaise a installé, avenue d'Iéna, 32, une véritable filiale de ses cours de Londres. Les jeunes femmes les jeunes filles s'y instruisent en six semaines des notions indispensables à la garde-malade. Aux différents cours qui fonctionnent déjà depuis le début de la guerre et donnent les meilleurs résultats, elle vient de joindre un cours de cuisine diététique qui paraît appelé au plus vif succès. Jeunes femmes et jeunes filles accueillies par l'aimable Mrs Story y viennent à l'envie apprendre comment en adaptant l'aliment aux besoins du malade, elles diminueront ses souffrances et hâteront sa guérison.

PROFESSEURS DE CHANT

Un examen pour l'obtention du certificat d'aptitude à l'enseignement du chant (premier degré) dans les écoles primaires publiques de la Ville de Paris (professeurs femmes) aura lieu le jeudi 15 mars 1917.

Les aspirantes — de 18 à 30 ans — pourront se faire inscrire à la Seine, service des Examens, 3, rue Mabillon, de 11 heures à 16 heures, du 10 au 28 février 1917.

ECOLE D'INDUSTRIE HOTELIERE

Nous avons annoncé dans le numéro du 10 février de la « Française », l'intéressante initiative de la Ville de Grenoble organisant une école pratique d'industrie hôtelière. Mais nous nous étonnions de voir exclure les jeunes filles de l'apprentissage d'un métier dans lequel elles peuvent rendre les plus grands services et permettre à la France, de lutter contre la main d'œuvre étrangère, si envahissante avant la guerre. Voici cette lacune comblée. Nous recevons du maire de Grenoble, l'annonce que l'Ecole d'industrie hôtelière, ouvrira ses portes aux jeunes gens et aux jeunes filles et les préparera aux différents emplois offerts par cette industrie. C'est avec le plus grand plaisir que nous accueillons cette nouvelle, et avec l'espoir que l'exemple de la ville de Grenoble sera suivi et que cette première tentative sera couronnée d'excellents résultats.

Nous donnerons dans le prochain numéro, des renseignements sur le programme de cette école.

Guerre à l'Alcool

Un Scandale au Comité Mascuraud

Le Comité républicain du commerce, de l'industrie et de l'agriculture, présidé par M. Mascuraud, qui a rendu au pays des services incontestés, vient d'affliger ses amis par un gros scandale. Sa commission des Boissons a émis pour la défense de l'alcool, un vœu qui sacrifie aux intérêts des marchands de poison, ceux de la défense nationale. Ce vœu somme le gouvernement d'interrompre la réquisition décrétée pour la fabrication des explosifs. Une fois de plus, la Commission fait entendre les sots et criminels arguments financiers de ce que les producteurs et débitants d'alcool osent appeler « leur noble cause ». Quand on leur dit « L'alcool tue la France, il faut supprimer l'alcool ». Ils répondent : « Jamais, nous serions ruinés ! » Et ils ne craignent point d'invoquer le milliard que la réforme ferait perdre aux finances de l'Etat. Les millions que depuis des années, ils dépensent à défendre leur commerce meurtrier, suffiraient à prouver qu'ils ont les moyens de le transformer avantageusement pour eux et pour la France en fabriquant, au lieu du poison qui l'assassine, l'alcool industriel, et le sucre nous sommes obligés d'importer.

Le comité Mascuraud se doit, sous peine de perdre un nombre considérable de ses membres les meilleurs, indignés du vote de sa Commission des Boissons, de revenir sur cette décision et d'en réparer le mauvais effet.

Mais qu'attendent les Ligues antialcooliques pour signifier énergiquement la volonté du pays au gouvernement et au Parlement. Il est clair que les intentions gouvernementales annoncées à grand fracas, relativement à la suppression de l'alcool, n'auront été qu'un simulacre de plus. On cède encore, en haut lieu, à la pression exercée par les grandes corporations d'empoisonneurs, grâce aux séductions de leurs énormes budgets de « propagande » et à la menace de leur pouvoir électoral.

Trente huit millions de Français se laisseront-ils encore longtemps gouverner par quelques exploiteurs de la santé publique. Les Ligues ne s'uniront-elles point pour déchaîner, en d'autres manifestations que des séances de discours en salles closes, la majorité des citoyens français aujourd'hui révoltés contre la Toute Puissante Ploutocratie de l'alcool.

Protestation de la Société d'Encouragement pour l'Industrie Nationale

Voici encore, après toutes les protestations de grands commerçants et d'industriels, citées par M. Jean Finot, président de l'*Alarme*, dans son volume l'*Union sacrée contre l'alcoolisme*, et sa brochure *l'Ennemi de l'Intérieur*, celle d'un groupement considérable, La Société d'encouragement pour l'industrie nationale a émis un vœu qui opposé à celui du comité Mascuraud éclaire toute la honte de ce dernier. Après des considérations sur la situation inférieure où l'alcoolisme place la production de l'Industrie Française, ce vœu conclut :

Considérant que la France ne doit pas se déclarer impuissante à arrêter le fléau de l'alcoolisme au moment où sa grande alliée, la Russie, a interdit la vente de l'alcool et a retiré déjà de cette interdiction le bénéfice qu'elle en attendait ;

S'associe aux vœux déjà émis par différentes Sociétés savantes pour que les mesures relatives à la vente des alcools, édictées, au cours de la guerre, sous l'influence de l'Autorité militaire, soient maintenues après la paix et complétées par des mesures nouvelles qui supprimeront l'alcoolisme en France.

Il semble que le sort de notre industrie dépendra surtout de la solution qui sera donnée au grave problème de l'alcoolisme. Il y a dà une conception, dont la réalisation pratique exercerait une heureuse et considérable influence sur le développement de la production nationale.

Toutes nos usines subissent actuellement les graves et profondes conséquences de l'alcoolisme. La main-d'œuvre est dispersée, éparpillée, par suite de l'abus de l'alcool, et on n'en recueille pas les résultats nécessaires.

Il faut des ouvriers sobres et forts pour l'usine et l'industrie française, véritable problème de salut public, auquel est suspendu la victoire économique et militaire, et qui domine de beaucoup tous les intérêts individuels.

LUCIANI-DELPECH,
Secrétaire général de l'Alarme.

P. S. Adhérez, faites adhérer.

Adhésion : à partir de 1 franc par an. Membre ayant droit au vote : 10 francs (minimum). Membres donateurs : 500 fr. (minimum).

Adresser les cotisations en timbres ou mandats au siège social, 45, rue Jacob, Paris.

Chronique des Œuvres et Institutions

L'AIDE MORALE

L'Aide Morale donnera des séances, dimanche 25 février, dans la salle des fêtes des mairies des 13e et 18e, à 2 h. 1/2 et dans le 19e, au Stand avenue Jean-Jaurès, à 3 heures.

Expositions Ouvertes

Galerie Devambez, 43, boulevard Malesherbes. Pastels de Mme Jégou-Cadart jusqu'au 3 mars.

Galerie Druet, 20, rue Royale. Tableaux d'André Osterlind, jusqu'au 3 mars.

Galerie Levesque, 109, faubourg Saint-Honoré. Œuvres d'Henry de Waroquier jusqu'au 3 mars.

Galerie Georges Petit, 8, rue de Sèze. Tableaux de Michel Sterkmans, jusqu'au 4 mars.

BULLETIN des Sociétés Féministes

Conseil National des Femmes

La Section d'Education du Conseil National des Femmes Françaises, s'est réunie le samedi 10 février, sous la présidence de Mme Kergomard, à la Maison des Lycéennes. A l'ordre du jour : Continuation des mesures à prendre pour sauvegarder la population des écoles maternelles.

Grâce à la présidente, l'enquête pour l'organisation de garderies, destinées aux enfants dont les mères travaillent au dehors, se poursuit administrativement, non seulement pour Paris et le département de la Seine, mais pour toute la France.

Cette question capitale étant en bonne voie, la Section aura à s'occuper de la revision de l'emploi du temps des écoles maternelles, afin d'y consacrer une plus large place aux soins hygiéniques.

La prochaine réunion aura lieu le samedi 10 mars, à cinq heures, à la Maison des Lycéennes, rue Amyot.

Union Française pour le Suffrage des Femmes

GROUPE DE PARIS

L'assemblée générale du groupe de Paris, aura lieu le jeudi 8 mars à 3 heures.

Le prochain numéro de la « Française », donnera l'ordre du jour et la salle où se tiendra la réunion.

La réunion de propagande qui devait avoir lieu le 24 février est supprimée.

⁂

GROUPE DES BASSES-PYRENEES

Rapport moral de 1916. — Comme l'année précédente, le groupe suffragiste des Basses-Pyrénées a continué à apporter son concours moral et financier à toutes les œuvres destinées à alléger les misères causées par cette guerre atroce : visites aux blessés, leçons particulières à des mutilés en vue de la préparation à divers examens, envois de lettres et de colis à des filleuls, tricot du soldat, accueil français, Orphelins de la guerre, aucune de ces œuvres n'a laissé indifférentes nos vaillantes suffragistes.

En conformité avec les décisions des Congrès suffragistes, notre groupe s'est préoccupé de la nomination de déléguées à toutes les œuvres chargées de réparer les désastres de la guerre. Sur la proposition des groupes suffragiste et universitaire, 14 membres du groupe suffragiste, dont 13 femmes ont été nommés par M. le Préfet, membres du Comité départemental des Orphelins de la guerre; 6 femmes font partie du Comité des pupilles de l'école publique; 2 du Comité départemental d'assistance aux militaires tuberculeux; une du Comité de Tourisme; plusieurs du groupement d'action régionale. A la suite d'une circulaire adressée le 21 février 1916 à 50 membres du groupe, 2 femmes dont une institutrice, ont été nommées membres du Comité d'action agricole. 2 femmes font partie du Conseil d'administration de la Coopérative de Pau. 9 institutrices, membres du Groupe, font partie du Conseil d'administration de l'Amicale. Nos déléguées apportent à ces diverses œuvres leur concours le plus dévoué, notamment à celle des malheureux orphelins de la guerre. Elles ont organisé à Pau, le 8 juin 1916, une conférence féministe au profit de cette œuvre. Cette conférence, faite par Mlle Clément, présidée par M. le préfet des Basses-Pyrénées et placée sous le patronage de M. le maire de Pau et de M. l'inspecteur d'académie nous a permis de verser 100 francs à l'Œuvre des Orphelins de la guerre.

Tout en apportant son concours aux œuvres de guerre, notre groupe s'est préoccupé aussi de toutes les questions intéressant la propagande suffragiste. 1° Il a fait un rapport sur toutes les questions mises à l'ordre du jour du Congrès du 20 avril 1916, un autre sur l'Education physique des filles. 2° Il a fait une enquête auprès des 50 institutrices secrétaires de mairie du département. Cette enquête a prouvé a) la compétence de l'institutrice qui est venue à bout d'un travail doublement surchargé par les œuvres de guerre et la nécessité de remplacer parfois dans sa classe l'instituteur mobilisé; b) que l'influence morale de l'institutrice secrétaire de mairie s'accroît chaque jour davantage, parce qu'elle s'exerce sur les questions d'ordre social et moral : hygiène, soins à donner aux enfants, aux malades, lutte contre l'alcoolisme, la prostitution, etc. etc... 3° Il continue l'enquête sur la main d'œuvre féminine dans l'industrie, enquête demandée par le Conseil National des femmes françaises et la Fédération féministe du Sud-Ouest; 4° enfin, il a répondu au 2e appel de la Ligue anti-alcoolique en faisant circuler de nouvelles pétitions pour la suppression radicale de l'alcool (800 signatures avaient été recueillies en 1912).

Aussi le groupe suffragiste des Basses-Pyrénées considérant : 1° que la femme française a donné depuis le début de la guerre la preuve de sa compétence dans toutes les œuvres de vie nationale ; 2° qu'elle a surtout été préoccupée par toutes les questions d'intérêt social: hygiène et assistance, questions que les Conseils municipaux ont à résoudre tout particulièrement.

Emet le vœu que le projet de loi Dussaussoy-Buisson soit discuté au Parlement immédiatement après la signature de la paix.

Le Secrétaire,
M. Dachary, groupe Marca, à Pau.

Société Nationale du Féminisme Français

Malgré les rigueurs de la température, la conférence organisée par Mme Remember, présidente de la « *Société Nationale du Féminisme Français* » en l'honneur de « *France-Belgique* », fondée par Mme Caristie-Martel, a eu lieu le 28 janvier, dans la salle des Fêtes de la Mairie du Xe arrondissement, au milieu d'un nombreux auditoire.

La présidente donne lecture de la lettre qui lui est adressée par LL. MM. le Roi et la Reine des Belges, aux acclamations de la salle entière. Le gouvernement belge était représenté par M. le comte de Romrée de Vichenet premier secrétaire à la Légation Royale de Belgique, qui remplaçait M. le baron de Gaiffier d'Hestroy, ministre de Belgique à Paris.

Royale de Belgique, qui remplaçait M. le baron de Gaiffier d'Hestroy, ministre de Belgique à Paris.

Mme Remember adressa ensuite les condoléances très sincères de l'assemblée à Mme Claire Galichon, femme de lettres, pour la perte douloureuse qu'elle vient de faire dans la personne de son petit-fils, mort au champ d'honneur !

Les orateurs :: M. le sénateur Louis Martin ; Emile Hinzelin, président de la Société Erckmann-Chatrian ; Augis, chef de cabinet du ministre de l'Instruction Publique ; le comte du Chaffault et Me Loumage, avocat belge, remportèrent les plus légitimes succès. Mme Caristie-Martel électrisa l'assistance par son merveilleux talent. La présidente adressa un appel très pressant aux femmes pour que *toutes* considèrent comme un devoir sacré de s'occuper à un travail d'intérêt national. La partie musicale fut très artistique.

Union Fraternelle des Femmes

Séance du jeudi 1er mars 1917
à 2 h. 1/2 très précises au musée social, 5, rue Las-Cases

1° Lecture du procès-verbal de la précédente séance, par la secrétaire-intérimaire, Mme CHEVALIER-MARESCQ.

2° Communications et correspondance par la Présidente Mme AMÉLIE HAMMER.

3° Questions diverses par la secrétaire générale, Mme J. FRANÇOIS RASPAIL.

4° Revue des travaux parlementaires, par Mme CHEVALIER-MARESCQ.

5° Le vote municipal des femmes devant la commission de la Chambre des Députés, par Mme C.-L. BRUNSCHVICG, secrétaire générale de *l'Union Française pour le Suffrage des Femmes.*

L'avenir de la femme dans l'industrie

1° La femme dans de nouvelles carrières industrielles. Sa préparation technique, par Mlle HÉLÈNE BUREAU, *professeur de sciences physiques et naturelles.*

2° Ma proposition de loi sur l'enseignement technique, par M. P. ASTIER, *sénateur de l'Ardèche.*

3° Ce peut faire le Conseil Municipal à Paris, par M. ET. REBEILLARD, *conseiller municipal du 11e arrondissement.*

La Présidente, A. HAMMER. *La Secrétaire générale,* J.-F. RASPAIL.

LES LIVRES

L'autre lumière. l'Embusqué, par Paul Margueritte.

M. Paul Margueritte, guidé par une pensée généreuse, a écrit le premier de ces livres pour réconcilier les aveugles, ceux de la guerre et les autres, avec leur destin. Il leur apprend à laisser entrer en eux, avec tout ce qu'elle apporte de joies pures et hautes, la lumière de la vie intérieure.

Ce lui est une occasion d'opposer deux types de femmes, et les adversaires du féminisme se feront peut-être l'illusion que M. Paul Margueritte, féministe notoire, tiédit dans sa ferveur et se retourne de leur côté. Entre Antoinette Langre, la belle jeune fille moderne, éprise de sports et de flirt, ambitieuse, ardente à vivre sa vie, et Thérèse de la Hodde, réservée, tendre et profonde, pour qui le bonheur est fait de sacrifice, le choix de l'auteur n'est pas douteux. C'est la deuxième, en apparence plus traditionnelle, qu'il préfère ; c'est à elle qu'il donne la noble mission d'initier l'aveugle aux beautés qu'éclaire « l'autre lumière ». Antoinette, fiancée de Claude au moment de l'accident, a reculé, malgré un effort méritoire sur elle-même, devant la rude tâche.

Mais laquelle de ces deux jeunes filles est vraiment la femme moderne, telle que la veut le féminisme? N'est-ce pas précisément Thérèse, qui s'est élevée par le travail, qui a conquis en silence les diplômes les plus ardus, et a développé son esprit et son âme dans la pratique des plus durs devoirs?

La liberté d'Antoinette n'est qu'une liberté d'allures. Esclave aujourd'hui de la mode, et du goût de ses admirateurs, elle le sera demain des conventions sociales, et sa personnalité disparaîtra dans la conformité au milieu qu'exige le snobisme. Antoinette mariée ne sera plus qu'une unité, brillante sans doute, d'un monde factice : son mobilier, ses réceptions, son langage, ses chapeaux, si extravagants qu'ils pourront être, seront toujours strictement imposés par le « bon ton » du jour; bref, elle ne vaudra que selon les circonstances extérieures. Thérèse, elle, est le guide et l'amie, qui comprend tout, à qui on confie tout, celle dont les conseils sont tendres comme des caresses. Sa valeur n'est pas relative comme celle d'Antoinette, aussi est-elle immuable. C'est donc bien Thérèse la « femme nouvelle », telle que M. Paul Margueritte l'a un des premiers devinée et comprise.

⁂

Tous les doutes au sujet d'un flottement dans les opinions de M. Paul Margueritte sont dissipés par son plus récent roman: l'Embusqué. Celui-ci est surtout un livre féministe. L'actualité y paraît, je ne dirai pas secondaire, mais superposée. On dirait — impression probablement fausse — que le roman était composé en entier pour le développement de certaines questions sociales, et qu'il a été remanié pour que les événements de 1914-1915, y prissent place. En tout cas (et malgré le titre), le pivot de l'intérêt n'est pas le conflit dans un cœur de femme du patriotisme et de l'amour.

Une des questions que l'auteur semble avoir voulu poser, car il y revient avec une certaine insistance, a été fort débattue, et ici même : l'infidélité du mari n'est-elle pas aussi nuisible au foyer que celle de la femme? La morale bourgeoise conventionnelle dit non, car la femme risque d'introduire dans la famille un élément étranger; à quoi l'on répond d'une part, que l'homme peut aussi bien introduire un élément étranger dans le foyer d'autrui ce qui au point de vue moral, équivaut; d'autre part, que c'est souvent l'abandon du foyer par le mari qui entraîne celui de la femme, parce que celle-ci, surtout si elle n'a pas d'enfant, cherche à satisfaire hors de chez elle un besoin de tendresse que la vie conjugale a déçu. L'auteur, — où est-ce seulement son héroïne? — semble cependant revenir à la doctrine de l'inégalité dans la faute.

« Non, ce n'était pas la même chose. Moralement, la trahison réciproque s'équivalait dans une même ignominie; socialement, un blâme égal eût du les frapper; mais moralement, dans l'essence vitale des êtres, non, ce n'était pas la même chose!... Cela tenait au haut prix attaché par la société et par l'homme à la vertu de la femme, alors que celle du mari rencontre pour ses errements une indulgence injuste, mais universelle ».

Mais précisément, tout est là. Où est la cause, où l'effet? La société est-elle plus sévère à l'égard de la femme parce que la femme est un être à part, éminemment vertueux, où la moralité de la femme n'est-elle devenue supérieure à celle de l'homme qu'en raison de cette sévérité?

L'indulgence universelle pour les errements de la vertu masculine a produit des résultats déplorables pour la famille et la société : si la faute de l'homme était punie par la réprobation et le mépris qui s'attachent à celle de la femme, peut-être verrait-on assez rapidement, se relever le niveau général de la moralité, pour le plus grand bien de tous particulièrement de l'homme lui-même.

Le milieu où les personnages évoluent est très bien choisi, moins exceptionnel que celui que se plaisent à dépeindre la plupart des romanciers. Les Petitgaud représentent un excellent type de famille française bourgeoise, un peu attardée dans les idées de l'autre siècle; là, les filles sont élevées autoritairemnt, suivant des principes rigides, qui leur laissent le moins d'initiative possible. On peut suivre les différents résultats de cette éducation selon les circonstances chez les quatre sœurs Petitgaud: Andrée s'efface complètement derrière la supériorité de l'homme qu'elle a épousé, renonce à toute influence personnelle dans sa propre maison, devient la servante d'un mari égoïste et neurasthénique qui, de plus, la trompe avec des danseuses : Eugénie, parfaite épouse et mère au sens bourgeois, s'enfonce dans la vie matérielle : les lapins, les poulets, les vêtements à raccommoder, l'argent surtout, voilà les seules préoccupations de l'existence qui n'a plus ainsi aucun intérêt élevé, ou pour mieux dire, plus aucun sens. Marcelle, restée à la maison paternelle, se dévoue à entourer de soins son vieux père; vie grise, rétrécie, sans horizon, et qui ne peut offrir que des demi-joies et de ternes beautés. Enfin, c'est dans Henriette, la principale héroïne qu'on voit le mieux les insuffisances d'une éducation qui laisse la femme ignorante des réalités et des dangers de la vie, et ne fortifie pas sa volonté. Entrée, par son mariage avec un artiste, dans un monde de mœurs faciles, bien différent de l'austère — et ennuyeuse — société fréquentée par ses parents, Henriette est choquée douloureusement par des découvertes qu'on ne lui avait pas fait prévoir, et se laisse prendre comme une petite mouche au filet d'un séducteur — ceci reste d'ailleurs, assez incompréhensible au lecteur, car « l'embusqué » se montre dès le début bien antipathique.

Comme contraste, l'auteur a donné aux demoiselles Petitgaud une belle-sœur doctoresse russe, très affranchie de toute servitude et de toute convention. Ce caractère gagnerait à être plus accentué, mais il l'est assez pour qu'on y reconnaisse la conception de la femme supérieure, ne relevant que d'elle-même, et consciente de sa responsabilité.

Alice Berthet

CAUSERIE FINANCIERE

En dehors des valeurs caoutchoutières qui ont réactionné par suite du projet d'impôt anglais qui frapperait durement ce groupe, nous n'avons encore à signaler cette semaine aucun changement notable de cours, c'est pourquoi nous reprenons la suite de nos conseils de placement énumérée dans notre précédente causerie.

Prêts de Titres Neutres à l'Etat Français. — La guerre terrible que nous subissons et qui nous a été imposée par l'Allemagne, oblige l'Etat français à multiplier ses importations en munitions ou en comestibles de toutes sortes, or notre situation de débiteurs vis-à-vis des pays neutres aurait pour conséquence une sortie considérable de numéraire-or qui pourrait provoquer une crise financière. C'est pour obvier à ce danger que l'Etat français demande aux porteurs des titres des pays neutres de les lui prêter pour se faire ouvrir un crédit dans le pays d'origine et sur leur propre créance. Cette opération présente pour le client les avantages suivants :

1° A la remise du titre il lui est bonifié 25 0/0 du revenu annuel et il continue à encaisser les coupons aux échéances respectives.

2° Le prêt est consenti pour trois ans, mais le prêteur, le client en l'espèce, peut quand il le désire, réaliser ses titres pour lesquels l'Etat a remis un certificat de prêt négociable en bourse.

Est-il besoin d'insister sur l'opportunité et la sécurité de cette opération ? Non n'est-ce pas, nous croirions, en le faisant, faire injure à nos lectrices et clientes.

Prêts aux usines travaillant pour la Défense Nationale. — Ce n'est un secret pour personne que l'Allemagne devant la production intensive de matériel de guerre et de munitions constatée chez les Alliés, a décidé d'élever le rendement de ses usines travaillant au même objet, de 75 0/0.

Pour répondre à cette menace, les Alliés doivent donc accroître d'autant, sinon davantage, leur production de guerre.

Or, celle-ci est assurée pour la France d'un côté pour les arsenaux de l'Etat, d'un autre côté par les industriels travaillant sur les marchés du sous-secrétariat d'Etat des munitions, comme traitants ou sous-traitants.

Comme on le sait, et comme d'ailleurs il est facile de le contrôler les marchés consentis par l'Etat pour fabrication intéressant la Défense Nationale, ne sont accordés qu'à des industriels dûment agréés et susceptibles de fournir toutes garanties de fabrication tangible. Celles-ci sont d'ailleurs contrôlées à chaque instant par des commissions spécialement créées à cet effet.

Tout accroissement de production nécessite en même temps qu'un nouveau matériel, de nouveaux capitaux.

De ce fait, les fabricants travaillant pour la Défense Nationale doivent s'adresser à des banquiers ou à des particuliers.

Dans une prochaine causerie, nous indiquerons les avantages que le capitaliste particulier peut retirer de ce genre de placement.

BANQUE A. LEVEQUE ET Cie
1, rue de la Banque, Paris

La banque répond gracieusement à toute demande de renseignements de nos clients.

COURRIER DES LECTEURS

Clermont-Ferrand, 57, rue de Châteaudun. — Prière à la lectrice qui nous demande de lui envoyer à cette adresse des numéros du février, de nous faire connaître aussi son nom.

Djénane (Côtes-du-Nord). — Vifs remerciements. Oui, certainement, envoyez-nous une note sur la vaillante petite pâtissière, une autre, sur la pauvre mère dont vous nous signalez le cas, car nous ne savons si nous pouvons publier le passage de votre lettre qui la concerne. Nous avons publié le 3 juin 1916 la lettre de Mme C., à M. J. S. que vous nous adressez. Sa demande n'était pas signée « Les femmes et le notariat » paraîtra dans le prochain numéro.

A. B. (Paris). — Non, je ne me souviens pas de vous avoir dit rien de particulier pour le livre en question, si ce n'est que nous connaissons personnellement et estimons « l'auteure ». Djenane nous charge de vous transmettre ses amitiés; elle vous écrira prochainement.

Mme P. (Toulon). — Veuillez, Madame, excuser mon retard à vous répondre. Je le ferai très prochainement.

M. S., avocat (Paris). — Merci de cet intéressant renseignement.

Mme T. V. (Ecosse). — Tous nos regrets que l'actualité débordante retarde l'insertion de votre intéressant travail.

PETITES ANNONCES

Défaut de prononciation (zézaiement etc.), rapidement corrigés par Mme Ch. Bellis, professeur spécialiste, officier d'académie, auteur d'ouvrages adoptés par la Ville de Paris, 28, rue Vauquelin, Paris-10e.

Maisons Recommandées

ALIMENTATION
pour Régime Diététique

FARINEUX MALTES et DIASTASE pour Malades, Convalescents, Enfants, Vieillards

PATES ALIMENTAIRES
Maison Bignon-Pariani. — Fondée en 1
5, rue de l'Arcade, Paris Madeleine
Téléph. : 303-04
Pâtes alimentaires en tous genres
Riz, Semoules, Tapiocas, etc.
Conserves alimentaires
Colis militaires franco pour le front
Livraison dans tout Paris. — Expéditions en Province. — Envoi franco du catalogue sur demande.

BIÈRES
BIERE FANTA non alcoolique
BIERE spéciale pour nourrices
BIERE de TABLE
6, rue Guyot (Paris) — Télép. Wag. 13-

HORS-D'ŒUVRE
Maison J. PATIN (fondée en 1879), 21, des Mathurins (près la rue Trenchet). Téléph. : Central 47-58.
Produits alimentaires pour Soldats et Prisonniers de Guerre
Cafés — Thé — Maté
Varié de Hors-d'Œuvres
Livraisons Paris. — Expéditions Province

Ex **Modelliste** de grandes maisons **tailleur pour dames.** Fait ses **costumes façon** depuis 50 francs. Sur commande à des prix défiant toute concurrence. De Vyver, 72, rue de Cléry, 2e. Pr. 10

ECOLE ROY

7 Rue Lagrange PARIS (Ve) 7

COURS de 8 h. du matin à 10 h. du soir, — Envoi du Programme FRANCO
Inscriptions reçues à toute époque de l'année

STENOGRAPHIE, DACTYLOGRAPHIE
COMPTABILITÉ. COMMERCE, LANGUES

Préparation spéciale au Commerce, aux Services officiels des Chambres, aux Examens des Ministères et Administrations, ainsi qu'au Professorat de Sténographie.
Cours GRATUITS et cours rétribués. — Cours par Correspondance
PLACEMENT GRATUIT DES ELEVES

La gérante : Jane MISME
Imprimerie des Arts, 11, Rue Mobile

ONZIEME ANNEE — N° 41

ABONNEMENTS
FRANCE. . . . Un an. 6 f
ETRANGER . . . — 8 f

LE NUMERO:
FRANCE. . . . . 10 centimes
ETRANGER . . . . 15 —
Aux Bureaux du Journal et par la poste

TÉLÉPHONE: PASSY 46-11

ANNONCES
Agence MURATET & Cie
12, Rue d'Hauteville
Tél. : Bergère 43-91

Il faut qu

Les Femmes et le Notar

Nos lecteurs se souviennent peut-être que nous avons lancé l'année dernière une campagne pour l'admission des femmes au notariat. Cette campagne reposait sur le fait que deux de nos lectrices, remplissant à leur étude leur mari mobilisé, avaient demandé leur inscription régulière au stage de clerc de notaire. Le Conseil supérieur, par l'entremise de M. Jules Siegfried, député, a présenté cette demande au garde des Sceaux, ministre de la Justice, qui, sans refuser en principe de faire voter par les Chambres la loi nécessaire a mis la question après la guerre. Nos lectrices comprendront, par les faits nouveaux qui nous arrivent aujourd'hui signalés, qu'elle est de nouveau, au contraire, qui peuvent et devraient être réglées avant la fin des hostilités, afin de permettre pour le notariat, mais pour toutes les professions et les recettes d'enregistrement. Chaque jour davantage, la nécessité de la présence des femmes dans l'activité économique, fausse le fonctionnement social. Il faut y remédier sans retard. Trop de tâches incombent nécessairement en réserve pour l'après-guerre ; que l'on déblaie donc dès maintenant, dès le terrain de tout ce qui peut encombrer maintenant.

Notre collaboratrice Djénane, qui nous introduit ici cette campagne, a récemment visité à son amie, Mme [illegible] (cousine M. du N.) « notaire » qui remplace son mari et a, la première, revendiqué devenir notaire de droit comme elle l'est. Elle nous certifie que, ainsi que Mme [illegible], qui exerce en Dordogne les fonctions de maire, Mme C. ne reçoit aucune clientèle du signataire masculin de l'acte qu'elle dresse, car selon la loi, un notaire seul peut signer « pour le notaire » et non pour le maire. Nous laissons la parole à Djénane.

⁂

Un nouvel adepte à l'idée que nous avons lancé l'année dernière, vient l'un passé soutenue ici même, je me déclarer. D'autres s'étaient prononcés d'avance et, par exemple, M. Bertillanges dans sa remarquable étude : *Féminisme et Christianisme*, aujourd'hui M. Brieux qui, dans *Les Lectures pour tous* écrit qu'il admettrait très bien les femmes « fonctionnaires locales, percepteur, greffier ou notaire ». Il verrait avec plaisir les femmes [illegible] leur vie vers ces situations [illegible] calme et silencieux » et il engage à « revendiquer auprès des pouvoirs publics le titre de « citoyen » [illegible] qui leur est accordé pour l'impôt et refusé à tant de titres [illegible] injuste loi de l'homme ».

Cette adhésion a réjoui mon cœur de C., qui m'écrit :

« Quel puissant réconfort pour les femmes françaises de voir l'élite intellectuelle masculine faire sienne leur cause. Ce sera un juste hommage à la faculté d'assimilation et au courage qu'à tous les échelons de l'échelle sociale, les femmes ont su montrer, souvent dans le deuil de leurs [illegible], pour satisfaire aux devoirs de la Patrie et aussi de la famille dont la charge leur incombait toute. Pourquoi la femme ne serait-elle pas fonctionnaire-locale ? Nous avons comme docteur. La loi du 1er juillet [illegible] ouvert aux femmes l'accès du [illegible] pourraient y voir l'abandon du [illegible] y a déjà, dans notre Bretagne, de [illegible] *instaurées par l'administration même, dans les perceptions de leur père décédé.* Je connais personnellement deux femmes qui [illegible] ce cas. Qui donc osera dire [illegible] la guerre terminée : [illegible] n'a plus besoin de vos [illegible] : cherchez ailleurs un gagne-[illegible] Lorsque je demandais, il y a dix-huit [illegible] une chambre de notaires de m'initier [illegible] une clerc à l'étude de mon mari [illegible] je savais me trouver devant l'[illegible] légale, mais ne fallait-il pas [illegible] première pièce de l'édifice fût-[illegible] déjà grandi, il s'élèvera et nos [illegible] trouveront les portes grandes ouvertes. Jules Siegfried, éminent député [illegible], a bien voulu, à ce moment, [illegible] le Garde des Sceaux, ministre de la Justice, la *question de l'admission des femmes au stage notarial.* M. le Ministre [illegible] pu que se référer à la loi existante [illegible] objecté de plus que le projet de loi [illegible] serait « une innovation considérable » susceptible d'avoir une profonde répercussion dans nos institutions. [illegible] depuis dix-huit mois, que d'« [illegible] considérables » ! que de bastilles tombées ! Que de portes se sont ouvertes devant l'inévitable! Mais la femme ne peut pas se contenter des avantages obtenus, elle doit, par persévérant, se rendre apte à remplir les fonctions auxquelles elle aspire. Les lois viendront alors sûrement. Après un cataclysme, tout se transforme, une grandie et régénérée par le [illegible]